ᕿᑦᓕᒃᑯᑦ ᐆᒻᒪᖅᑯᑎᓕᕆᔨᖏᑦᑕ ᑎᒥᕐᑯᑖ
Qulliq Energy Corporation
Société d'énergie Qulliq
Qulliq Alruyaktuqtunik Ikumatjutiit

Message d’intérêt public

Rajustement du supplément de stabilisation du cout du combustible demandé par la Société d’énergie Qulliq

Date de début : **29 avril 2021**
Date de fin : **30 septembre 2021**
Nunavut **30 s**

La Société d’énergie Qulliq (SÉQ) a demandé une modification du supplément de stabilisation du cout du combustible pour sa clientèle équivalent à 1,29 cent le kilowattheure pour la période du 1er avril 2021 au 30 septembre 2021. Un supplément de stabilisation du cout du combustible est un supplément ou un remboursement de prix visant à combler la différence entre les couts du combustible inclus dans le tarif de l’électricité et le prix réel payé par la SÉQ.

La demande a été présentée au ministre responsable de la SÉQ qui consultera le Conseil d’examen des taux des entreprises de service (CETES). Le CETES, un organe consultatif indépendant, étudiera les commentaires du grand public et formulera une recommandation quant à cette demande au ministre responsable de la SÉQ. Les commentaires du public peuvent être courriellés à URRC@gov.nu.ca d’ici le 7 mai 2021 à 17 h. Pour d’autres informations sur la demande, veuillez consulter le www.URRC.gov.nu.ca.

Le ministre responsable du CETES a approuvé une modification temporaire équivalant au même montant jusqu’à ce que le CETES ait terminé l’étude. La modification sera effectuée de façon automatique et rétroactive sur les factures d’électricité mensuelles de la clientèle.

Pour d’autres informations concernant le supplément de stabilisation du cout du combustible de la SÉQ, veuillez consulter le www.qec.nu.ca.

###

ᕿᑦᓕᒃᑯᑦ ᐆᒪᖅᑯᑎᓕᕆᔨᖏᑦᑕ ᑎᒥᕐᑯᑖ
Qulliq Energy Corporation
Société d'énergie Qulliq
Qulliq Alruyaktuqtunik Ikumatjutiit

Renseignements aux médias :

Renée Boucher
Gestionnaire intérimaire des communications ministérielles
Société d’énergie Qulliq
867 979-7524
rboucher@qec.nu.ca